



COPIE



Coordination intercommunale « Parc Eolien Collines de la Sonnaz »

**Au Haut Conseil d'Etat
du canton de Fribourg
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg**

Belfaux, Courtepin et Misery-Courtion,
le 28 septembre 2021

Financement des études de vents pour les projets éoliens dans le canton de Fribourg

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Nous sommes, depuis plusieurs années, concernés par l'implantation projetée de parcs éoliens sur nos territoires communaux, reflétant ainsi les stratégies fédérales et cantonales en matière d'énergie et de développement des énergies renouvelables. Cette volonté est également inscrite dans le Plan directeur cantonal de 2019, qui définit des zones de potentiel éolien. C'est ainsi qu'une entreprise, Groupe E Greenwatt, a initié des projets de parc éoliens pour ces zones. Le processus prévu a connu une accélération certaine au printemps 2021, mais différents éléments ont conduit l'entreprise à finalement stopper net ses démarches, en laissant la responsabilité aux communes pour donner suite ou non à ces projets éoliens.

Les autorités communales que nous sommes ont pu prendre conscience durant tous ces mois du caractère particulier de tels projets, dont l'implantation implique de nombreuses conséquences pour les populations et les sites concernés, suscitant de très nombreuses craintes et oppositions à leur encontre. Le défi que représentent le réchauffement climatique et la transition énergétique nécessaire est majeur, mais la concrétisation des mesures pour y faire face n'est pas simple non plus.

Jusqu'à présent, le processus a été marqué par de nombreux problèmes, résultant en un manque de transparence et de confiance, ciblant tantôt ses acteurs-actrices et décideurs-euses, tantôt la technologie éolienne elle-même, voire les deux à la fois. Le constat que nous faisons aujourd'hui est que nous devons impérativement changer de méthode si nous voulons obtenir quelque chose. C'est dans ce sens que nos communes ont décidé d'organiser un vote consultatif sur la question au printemps 2022 (13 février 2022, soit le même jour que les votations fédérales), afin que nos citoyen-ne-s puissent aussi s'exprimer, et donner la légitimité nécessaire à ces projets si ceux-ci se concrétisent.

11

Toutefois, un problème persiste, c'est celui de l'étude des vents. En effet, indépendamment du parc concerné, des doutes ont été émis sur la qualité de l'évaluation de la faisabilité d'un parc éolien, notamment pour celui des « Collines de la Sonnaz ». Il faut également constater que les controverses entourant l'entreprise mandatée et l'absence d'une vraie mesure effective (au moyen d'un mât) des vents sur les sites concernés, n'ont pas contribué à établir de façon claire et crédible la pertinence des sites éoliens.

C'est pourquoi nous sommes d'avis que ce doit être le point de départ afin d'établir une base de travail. Or, la question de l'organisation et du financement de ces études n'est pas triviale. Nous pensons qu'il serait impossible d'impliquer une entreprise sans que celle-ci ne s'attende en toute logique économique à un « retour sur investissement », soit à un engagement sous une forme ou l'autre de la part des communes concernées qu'en cas de résultat positif, le parc éolien se fera. D'autre part, il est pour nous exclu d'engager financièrement les communes dans de telles dépenses, alors que la population ne s'est pas encore exprimée à ce sujet, et qu'en définitive la volonté de ces parcs éoliens vient du niveau supérieur, à savoir le niveau cantonal.

Ainsi, nous faisons aujourd'hui la demande officielle à l'État d'organiser, de coordonner, et de financer une étude de vents pour le site éolien « Les Collines de la Sonnaz ». Nous sommes convaincus que c'est la seule façon pour assurer l'objectivité et la neutralité du processus, et garantir que les résultats ne soient pas remis en question. Ce n'est qu'à condition que l'État accepte notre requête, que nos communes s'engagent à demander à nos populations à travers un vote consultatif si elles acceptent une telle étude impliquant également d'ériger un mât de mesure. Une acceptation par la population d'une étude des vents impliquerait une forme d'entrée en matière pour un projet éolien, qui pourrait ensuite en cas de résultat positif de l'étude des vents, être concrétisé, d'entente toujours avec les communes et après avoir organisé un deuxième vote consultatif.

En cas de refus de l'étude des vents par la population lors du premier vote consultatif, nos communes n'entreprendraient pas d'autres démarches pour un parc éolien. En cas de résultat montrant une insuffisance de potentiel d'énergie éolienne, également. Nous sommes conscients que cette demande pourrait aussi toucher les autres communes concernées par un ou plusieurs sites éoliens dans notre canton.

Nous souhaitons rappeler par ce courrier la responsabilité de l'État dans cette vision de développement des énergies renouvelables et de transition énergétique : nous les communes, œuvrons également dans ce sens, mais cette stratégie cantonale doit être assumée par l'État. Ce n'est qu'à cette condition qu'elle peut réussir.

Nous vous prions donc de bien vouloir prendre position par rapport à notre demande, et d'organiser, si vous l'estimez nécessaire, une réunion afin de pouvoir échanger à ce sujet. Pour des raisons d'organisation des séances d'informations et de débat que nous avons prévues avant le vote consultatif du printemps, une réponse de votre part d'ici début novembre serait souhaitable.

La réponse que la commune de Belfaux a reçue de Monsieur le Conseiller d'État directeur Olivier Curty le 25 août dernier, transmise également aux autres communes signataires du présent courrier, nous a permis de clarifier un certain nombre de points, ce dont nous vous remercions. Toutefois, nous sommes d'avis que notre demande reste pertinente, puisque l'État n'exclut pas une implication plus forte dans la question éolienne, conformément à ce qu'exprime sa stratégie cantonale en la matière.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous transmettons nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BELFAUX

La Syndique


Muriel Frésard

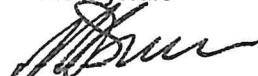


Le Secrétaire communal


Laurent Wolfert

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE COURTEPIN

Le Syndic


Martin Moosman



La Secrétaire communale


Anne Rochat

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE MISERY-COURTION

Le Syndic


Alexandre Ratze



Le Secrétaire communal


Olivier Simonet

Copies :

- Grand Conseil (GC)
- Communes fribourgeoises concernées par un site éolien
- Association des Communes Fribourgeoises
- Association Non au parc éolien « les Collines de la Sonnaz »